

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

Secrétariat Général du
Gouvernement *X*

DECRET N° 99 - 159 DU 23 AOUT 1999
portant nomination d'inspecteurs des
juridictions et des services judiciaires

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-87 du 19 mai 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale des juridictions et des services judiciaires ;

Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article 1^{er} du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;

Vu le décret n° 83-162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE

Article premier : Sont nommés inspecteurs des juridictions et des services judiciaires :

M. Gilbert **MAMPOUYA**

M. Habib **AWASSI**

Mme Henriette **DIATOULOU**

M. Elie **LINVANI**

M. Jean-François **NGOKOUBA-MOKE**.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 AOUT 1999

[Signature]
Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République

le garde des sceaux,
ministre de la justice

[Signature]
Jean Martin MEMBA

le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

[Signature]
Mathias DZON